



ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

*En vue de l'obtention des diplômes CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS
toutes spécialités et options*

L'IFA est habilité par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports

L'ensemble de l'accompagnement se réalisera à la MJC Les Hauts de Belleville situé 43-45 rue du Borrego 75020 Paris

OBJECTIF DE L'ACCOMPAGNEMENT

Cet accompagnement est destiné à des professionnels ayant acquis une expérience dans le domaine de l'animation socioculturelle, et qui souhaitent **valider tout ou partie d'un diplôme** par la constitution d'un dossier professionnel. Il a pour objectif d'accompagner le candidat :

- à **orienter sa demande** de validation d'acquis de l'expérience au vue de la formation visée,
- à **l'aider dans l'élaboration du dossier professionnel**,
- à **préparer la présentation du dossier professionnel** auprès du jury DRAJES.

DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

- ➊ **Les candidats sont conviés à une première réunion d'information** dont l'objectif est d'expliquer les principes de la VAE, d'informer sur les diplômes et d'orienter la demande de chacun.
- ➋ **Des temps de travail sont ensuite consacrés** à présenter la méthodologie du dossier VAE, à réaliser un inventaire des expériences professionnelles et/ou bénévoles et à choisir les activités qui feront l'objet des descriptions écrites.
- ➌ Chaque candidat dispose d'un **accompagnement individualisé** pour approfondir la méthode de rédaction du dossier VAE et préparer l'entretien complémentaire auprès du jury du diplôme demandé.

CONDITIONS D'ACCÈS

- **Retourner le dossier de candidature** à l'IFA, afin d'être invité à la première réunion d'information.
- **Faire les démarches nécessaires à l'obtention de l'avis de recevabilité** auprès des services de la DRAJES situés 6/8 rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS ☎ 01 40 77 55 00

T. S.V.P.

COUT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Pour les salariés, l'accompagnement peut être pris en charge dans le cadre de :

- Financement employeur, CPF, transition pro (**1000 euros pour 20 heures ou 1300 euros pour 25 heures**)

Pour les demandeurs d'emploi, l'accompagnement peut être pris en charge par :

- Le Conseil Régional dans le cadre des « Chéquiers VAE », **900 euros pour 20 heures**
- Le Pôle Emploi, **1200 euros pour 25 heures**
- D'autres organismes tels que la CAF, les Missions locales,...

PROCHAINES PERIODES D'ACCOMPAGNEMENT

- Du 15 octobre 2023 au 14 avril 2024 à Paris XXème

Pour plus d'information, veuillez nous contacter :

Institut de Formation à l'Animation (I.F.A.)

168 bis rue Cardinet - 75017 PARIS

Tél. : 01 44 85 29 80

Email : ifanimation@gmail.com

Site : www.formation-animation-ifa.fr

Formation Professionnelle n° 11.75.04550.75
Association Agréée Jeunesse et Sports n° 75.870
SIRET / 309 552 198 00017 – APE/NAF : 8559 A